

**Décembre
2019**



L'Informateur



Il s'en vient... le nouveau site Web
de la Ville sera en ligne le
9 décembre!

Le journal
**Municipal et
Communautaire**
de **Valcourt**

[illegible]

ATTENTION:
Votre calendrier des collectes 2020 est
dans cet Informateur!
Ouvrez-vite!

PLUS: Le ramassage des sapins de Noël se fera le 7 janvier.

L'Informateur

Magazine Municipal et Communautaire de Valcourt

Sommaire

Vie Municipale 3-10

Avis Public 3-9

Dates des séances du Conseil pour 2020

Avis d'adoption du budget 2020

Projet de règlement de zonage

Vie Communautaire 13

Souper de Noël de la FADOQ

L'Agenda de Valcourt

Vie Culturelle 14-15

Centre Culturel

Musée

Ciné-Club

Vie Scolaire 16

Le sport interscolaire à l'Odyssée

Le Grand Défi

Sport & Loisirs 18-19

Ramassage des sapins de Noël

Location de salles et plateaux

Tournoi de hockey PBM

Festi-Val en neige

Grand Prix

Mensuel d'information édité par la Ville de Valcourt

Directrice de publication : Manon Beauchemin

Infographie et régie publicitaire : Jacinthe Charron

Maquette : évoé! 450.521.8291

Courriel : ville.valcourt@valcourt.ca

Si vous ne recevez pas **L'Informateur**, contactez le 450.532.1338

Heures d'ouverture de vos services

Hôtel de ville : 1155, rue St-Joseph, Valcourt JOE 2L0

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 13 h

Après-midi sur rendez-vous seulement

Téléphone : 450.532.3313

Télécopieur : 450.532.3424

Courriel : ville.valcourt@valcourt.ca

Aréna : 1111, boul. des Cyprès

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 13 h

Après-midi sur rendez-vous seulement

Prenez note que les bureaux de la Ville seront fermés à compter de 12h00 le 20 décembre 2019, et ce, jusqu'au 6 janvier 2020.

Numéros de téléphone en cas d'urgence

Sécurité	Signalez le 9-1-1
Sécurité civile Feu Police – Urgence Ambulance	Important: Laissez toujours le préposé du 9-1-1 raccrocher le premier afin de vous assurer qu'il a bien pris le message au complet
Urgences	Signalez le 310-4141 (Sûreté du Québec)
Travaux publics	Signalez le 450-532-1352 En raison de l'absence de plusieurs employés municipaux, vous comprendrez que la priorité sera accordée aux urgences
Eau potable / Égouts	1-888-534- 2486



SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 2020

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée:

- QU' en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le Conseil de toute municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année à venir en fixant le jour et l'heure ;
- QUE les dates des séances ordinaires du Conseil prévues pour l'année 2020, sont les suivantes :

13 janvier (2^e lundi)
03 février
09 mars (2^e lundi)
06 avril
04 mai
01 juin
06 juillet
17 août (3^e lundi)
08 septembre (mardi)
05 octobre
02 novembre
07 décembre

Lieu : Hôtel de Ville de Valcourt,
1155, rue St-Joseph

Heure : 19 :00 heures

Donné à Valcourt, ce 04 décembre 2019

Manon Beauchemin, Greffière



ADOPTION DU BUDGET 2020 ET PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2020-2021-2022

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée:

- QUE l'adoption du budget pour l'année 2020 et le programme triennal en immobilisation pour les années 2020-2021-2022 de la Ville de Valcourt se fera lors d'une séance extraordinaire du Conseil:

Date: Lundi, 16 décembre 2019

Lieu : Hôtel de Ville de Valcourt,
1155, rue St-Joseph

Heure : 19 :00 heures

Donné à Valcourt, ce 04 décembre 2019.

Manon Beauchemin, greffière

ATTENTION AUX CHUTES DE NEIGE!

Avec l'hiver qui s'installe, nous tenons à vous rappeler d'être prudents lorsque vous circulez près d'un édifice ou que vous vous stationnez près d'un bâtiment. La neige accumulée sur le toit pourrait glisser subitement, causant blessures et dommages matériels au passage! Bien qu'il soit de la responsabilité du propriétaire de la bâtisse de sécuriser le périmètre de sa propriété, la prudence reste toujours la meilleure solution.

Ouvrez l'oeil!



Zones concernées par les projets de règlement
Article 2 - Règlement 560-10 amendant le règlement de zonage 560
Règlement 616 sur les usages conditionnels



Légende

- Zones
- Zones assujetties
- Lots

0 125 250 500 750 1 000 Mètres
Le fond de plan provient de la MRC du Val-Saint-François

SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENTS | 560-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560 | 561-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 561 | 616 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), lors d'une séance tenue le 3 décembre 2019, le Conseil municipal de la Ville de Valcourt a adopté, par résolution, les seconds projets de règlement suivants :

- **560-10 amendant le Règlement de zonage 560**
- **561-2 amendant le Règlement de lotissement 561**
- **616 sur les usages conditionnels**

Ces projets de règlement contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1. Demande de participation à un référendum

A. Règlement 560-10

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

Le règlement 560-10 modifie le règlement 560 de la façon suivante :

- Article 2 : Définit pour les zones*, les usages autorisés en vertu du Règlement de zonage et les usages autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (second projet numéro 616) :
 - A-2 (A-3, A-4, A-5, AF-1, AF-2, I-1, P-4, R-7, R-30, R-34, R-38, R-39)
 - A-4 (A-2, A-5, P-4, R-38)
 - CV-1 (CV-2, I-1, P-2, R-8, R-20, R-29, RF-1)
 - CV-2 (CV-1, CV-3, P-2, R-28, R-29, R-31, R-32)
 - CV-3 (CV-2, CV-4, I-2, R-28, R-32, R-35)
 - CV-4 (CV-3, I-2, R-35, R-37)
 - P-2 (CV-1, CV-2, I-1, P-3, R-30, R-31, R-32)
 - R-4 (R-3, R-5, R-8)
 - R-5 (I-1, R-1, R-2, R-3, R-4, R-6, R-7, R-8, R-40)
 - R-8 (CV-1, I-1, R-4, R-5, RF-1)
 - R-11 (R-9, R-10, R-12, R-13)
 - R-23 (P-5, R-22, R-24, R-25)
 - R-34 (A-2, P-4, R-30, R-32, R-33, R-35, R-36, R-39)
 - R-36 (R-34, R-35, R-37, R-38, P-4)
 - R-40 (R-5, R-6, R-7)
- Article 3 : Modifie le titre de la Section 1, Chapitre 15 pour y inclure les spas;
- Article 4 : Assujetti les spas érigés après le 4 novembre 2019 aux normes de la Section 1, Chapitre 15;
- Article 5 : Ajoute des normes d'implantation pour les spas de moins de 2000 litres;
- Article 6 : Ajout d'une norme de sécurité pour les spas (couvercle)
- Article 7 : Ajout d'un dégagement entre un système de filtration et un spa
- Article 8 : Assujetti les spas à l'obligation d'être maintenu en bon état de fonctionnement.

* les zones contiguës sont entre parenthèses. Pour la localisation des zones, consultez la carte jointe au présent avis public

B. Règlement 561-2

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement.

Le règlement 561-2 modifie le règlement 561 de la façon suivante :

- Article 2 : Au Tableau 3, ajout du texte « Toute construction » aux usages Commercial et Industriel
- Article 3 : Au Tableau 3, ajout du texte « Nil » aux normes minimales de lotissement pour un usage public avec ou sans bâtiment de service.
- Article 4 : Ajout de normes de lotissement pour tout usage et toute construction situé à l'intérieur des zones* CV-1 (CV-2, I-1, P-2, R-8, R-20, R-29, RF-1), CV-2 (CV-1, CV-3, P-2, R-28, R-29, R-31, R-32) et CV-3 (CV-2, CV-4, I-2, R-28, R-32, R-35) identifiées au Règlement de zonage.

** les zones contiguës sont entre parenthèses. Pour la localisation des zones, consultez la carte jointe au présent avis public*

C. Règlement 616

- Article 1.6 : Définit les usages conditionnels autorisés selon les zones* :

A-2 (A-3, A-4, A-5, AF-1, AF-2, I-1, P-4, R-7, R-30, R-34, R-38, R-39)

A-4 (A-2, A-5, P-4, R-38)

CV-1 (CV-2, I-1, P-2, R-8, R-20, R-29, RF-1)

CV-2 (CV-1, CV-3, P-2, R-28, R-29, R-31, R-32)

CV-3 (CV-2, CV-4, I-2, R-28, R-32, R-35)

CV-4 (CV-3, I-2, R-35, R-37)

P-7 (C-1, P-5, P-6, P-8, R-22)

R-5 (I-1, R-1, R-2, R-3, R-4, R-6, R-7, R-8, R-40)

R-36 (R-34, R-35, R-37, R-38, P-4)

R-40 (R-5, R-6, R-7)

Pour les zones mentionnées ci-dessous*, seule l'autorisation d'un usage de « Logement accessoire » est assujettie au présent règlement* :

R-1 (A-1, R-5, R-7)

R-3 (R-2, R-4, R-5)

R-6 (R-5, R-7, R-40)

R-7 (A-1, A-2, I-1, R-1, R-5, R-6, R-40)

R-9 (R-10, R-11, R-12, RF-1, RF-2)

R-10 (R-9, R-11, R-12)

R-12 (R-9, R-10, R-11, R-13, R-14, R-15, R-17, R-18, R-19, RF-2)

R-13 (P-8, R-11, R-13, R-14)

R-14 (P-8, R-12, R-13, R-15, R-16)

R-15 (P-6, R-12, R-14, R-16, R-17)

R-16 (P-6, P-8, R-14, R-15, R-17)

R-17 (P-5, P-6, R-12, R-15, R-16, R-18)

R-18 (P-5, R-12, R-17, R-19)

R-19 (P-5, R-12, R-18, R-20, R-21, RF-2)

R-20 (CV-1, R-19, R-21, R-28, R-29, RF-1, RF-2)

R-22 (I-2, P-5, P-6, P-7, R-23, R-24)

R-24 (I-2, P-5, R-22, R-23, R-25, R-26)

R-26 (I-2, P-5, R-24, R-25, R-27, R-28) R-28 (CV-1, CV-2, CV-3, I-2, P-5, R-20, R-21, R-27, R-29)

R-29 (CV-1, CV-2, R-20, R-28)

R-30 (A-2, A-3, I-1, P-1, P-2, P-3, R-32, R-33, R-34, R-39)

R-31 (CV-2, P-2, R-32)

R-32 (CV-2, CV-3, P-2, P-3, R-30, R-31, R-33, R-34, R-35)

R-33 (R-30, R-32, R-34)

R-34 (A-2, P-4, R-30, R-32, R-33, R-35, R-36, R-39)

R-35 (CV-3, CV-4, R-32, R-34, R-36, R-37)

R-37 (CV-4, R-35, R-36, R-38)

Les usages conditionnels concernent l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée dans certains milieux sensibles (A-2 et A-4 seulement), l'implantation de logements accessoires, certains services commerciaux dans la zone R-36, certains usages commerciaux et industriels susceptibles d'entraîner des nuisances pour le voisinage, l'opération d'un stationnement municipal pour véhicules récréatifs et l'implantation de stationnements comme usage principal (tout le territoire).

** les zones contiguës sont entre parenthèses. Pour la localisation des zones, consultez la carte jointe au présent avis public*

Ainsi, les personnes concernées par ces changements ont jusqu'au 19 décembre 2019 pour déposer une demande de participation à un référendum. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

À noter que les trois avis sont jumelés pour faciliter la disposition, mais qu'il s'agit de trois démarches différentes. Ainsi, chaque projet doit avoir un nombre suffisant de signatures pour que la Ville doive tenir les référendums requis.

2. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 19 décembre 2019;
- Être signée par au moins douze personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. Personnes intéressées

I. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 3 décembre 2019:

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
- Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

II. Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 3 décembre 2019, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

4. Absence de demandes

Pour chacun des seconds projets de règlements, les dispositions qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation des projets de règlements

Les seconds projets de règlements 560-10, 561-2 et 616 peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00

Donné à Valcourt, ce 04 décembre 2019

Manon Beauchemin, Greffière

DESCRIPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS VISÉS PAR LES PROCÉDURES DE MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

Règlement 615 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (abroge 524 et 599)

Règlement final adopté le 3 décembre 2019

Ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement vise le regroupement, à l'intérieur d'un seul règlement, des dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la rue Saint-Joseph et du secteur Boisé du Ruisseau.

Bien que le PIIA St-Joseph (Règlement 599) a été révisé en 2016, le PIIA Boisé du Ruisseau n'a pas fait l'objet de modifications récentes (le dernier amendement date en 2012). Les dispositions d'interprétation et d'administration diffèrent entre les deux règlements (par exemple, les démarches pour le dépôt d'une demande d'analyse). Généralement, les municipalités regroupent les PIIA au sein d'un seul règlement afin de simplifier les amendements à apporter, lorsque requis. Également, les définitions prévues au PIIA St-Joseph sont applicables au PIIA Boisé du Ruisseau et à d'autres PIIA qui pourraient s'ajouter dans le futur.

Finalement, dans la réflexion sur l'application du règlement sur les usages conditionnels (voir section suivante), il y a lieu d'ajouter un troisième PIIA, relatif à la construction de nouveaux bâtiments principaux dans les secteurs où le cadre bâti existant est relativement homogène. Ce PIIA a pour objectif de s'assurer que la volumétrie, l'implantation et l'architecture sommaire des nouveaux bâtiments principaux s'intègrent à leur environnement et aux propriétés riveraines. Ce PIIA concerne autant les secteurs où l'habitation unifamiliale est prédominante, que les secteurs autorisant les habitations multifamiliales.

En résumé :

- Le regroupement des secteurs PIIA à l'intérieur d'un seul règlement;
- 3 secteurs assujettis au nouveau règlement 615 :
 1. PIIA-1 - Secteur de la rue Saint-Joseph
 2. PIIA-2 - Secteur du Boisé du Ruisseau
 3. PIIA-3 – Secteur où le cadre bâti existant est relativement homogène (Pour la construction d'un bâtiment principal ou la reconstruction d'un bâtiment principal seulement).

- Une démarche commune aux 3 secteurs pour le dépôt d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Règlement 616 sur les usages conditionnels (abroge 602)

Second projet de règlement adopté le 3 décembre

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Ce projet de règlement vise à assujettir que les usages susceptibles de représenter des nuisances pour le voisinage. Ce projet de règlement représente un outil supplémentaire à la réglementation normative en vigueur (zonage, construction).

Le règlement en vigueur (numéro 602, adopté en 2016) assujettit un trop grand nombre d'usages à la procédure d'autorisation d'un usage conditionnel. La procédure actuelle est longue (comparable à une dérogation mineure) et coûteuse (coût additionnel de 200,00\$). Plusieurs usages assujettis en vertu du règlement actuel sont évalués sur des critères inadaptés ou des critères relatifs à l'architecture (dont la majorité des usages résidentiels au présent règlement).

La révision des règlements sur les usages conditionnels et de PIIA vise à établir une distinction nette dans les critères d'évaluation. Les nuisances et/ou menaces seront évaluées en usages conditionnels, alors que l'architecture et l'intégration architecturale seront évaluées en PIIA. Ainsi, la procédure complexe d'analyse des projets sera réservée aux projets susceptibles d'avoir le plus d'impacts sur la collectivité seulement.



(450) 532-5261

MASSAGES SPÉCIALISÉS :

- Kinésithérapie
- Massage thérapeutique
- Réflexologie
- Pressothérapie
- Vacuothérapie (ventouses)

Pour toute la famille :
femme enceinte, bébé,
enfant, ado, retraité

En résumé :

- Le tarif applicable pour l'analyse d'un usage conditionnel est réduit à 50,00\$;
- Diminution du nombre d'usages-zones assujetties d'environ 40%;
- Des objectifs et critères d'évaluation adaptés au contexte valcourtois.
- Liste des usages conditionnels adaptée au contexte de Valcourt et des particularités de notre milieu :
 - Habitations unifamiliales isolées à proximité des zones inondables;
 - Logement accessoire détaché de l'habitation principale;
 - Certains usages commerciaux à proximité du Foyer de Valcourt (CLSC);
 - Établissements de court séjour;
 - Terrasse extérieure rattachée à un établissement de restauration;
 - Microbrasseries;
 - Salles de spectacles;
 - Entrepreneurs en construction;
 - Certaines activités industrielles sur la rue Bellerive;
 - Stationnement municipal pour véhicules récréatifs;
 - Stationnement comme usage principal.

Règlement 560-10 modifiant le règlement 560 de zonage

Second projet de règlement adopté le 3 décembre

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Ce projet de règlement vise à ajuster les grilles d'usages et de normes d'implantation des zones afin de représenter les usages-zones qui seront dorénavant assujettis au règlement sur les usages conditionnels, après les modifications réglementaires. Des normes sur l'implantation et la sécurité des spas résidentiels seront ajoutées (dont l'obligation de se doter d'un couvercle rigide et verrouillable).

En résumé :

- Ajustement des grilles d'usages autorisés et de normes d'implantation des zones, suite à la diminution du nombre d'usages-zones assujetties;
- Ajout de normes de sécurité sur les spas résidentiels : Ceux-ci doivent être munis d'un couvercle rigide et verrouillable et être situés à 1,5 m des lignes latérales de terrain;
- Diminution du dégagement minimal entre une piscine et un bâtiment principal (de 3,0 m à 2,0 m).

Règlement 561-2 modifiant le règlement 561 de lotissement

Second projet de règlement adopté le 3 décembre

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Ce projet de règlement vise à réduire les normes minimales de largeur, profondeur et superficie des terrains pour tous les usages situés dans les zones CV-1, CV-2 et CV-3.

Les zones mentionnées précédemment correspondent au secteur de la rue Saint-Joseph, où on retrouve un cadastre irrégulier des lots et la présence d'un cadre bâti plus âgé. Actuellement, près de 45% des lots seraient dérogatoires dans le cas d'un changement d'usage (d'une habitation unifamiliale isolée vers un usage multifamilial ou commercial). Les droits acquis au lotissement sont reconnus à l'égard d'un usage existant; en cas de changement d'usage, les terrains doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Granby, Waterloo et Sherbrooke ont réduit substantiellement ou éliminé leurs normes de lotissement dans leurs centres-villes, facilitant le déploiement de nouveaux projets par les promoteurs intéressés.

En résumé :

- Normes minimales de largeur, profondeur et superficie de terrain applicables pour tout usage, dans les zones CV-1, CV-2 et CV-3 :
 - Superficie minimale : 350 mètres carrés
 - Largeur minimale : 10 mètres
 - Profondeur minimale : 21 mètres

*Pour la période des Fêtes, La Ville de Valcourt
fermera ses portes du 20 décembre à midi au 6
janvier, 8h30.*

*Nous vous souhaitons un Joyeux Temps des Fêtes et une
année 2020 à la hauteur de vos attentes!*

Vie municipale

APPEL À CANDIDATURE POUR DEVENIR MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE VALCOURT



Le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est à la recherche de deux nouveaux membres pour voir à l'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Valcourt. Devenir membre est une occasion pour les citoyens de s'impliquer dans les questions de développement et de mise en valeur de la Ville. Le comité se réunit environ une fois par mois et analyse les projets qui traitent d'enjeux urbanistiques afin de soumettre des recommandations au Conseil Municipal.

Les exigences pour être admissible au poste:

- Être citoyen de la Ville de Valcourt;
- Avoir 18 ans ou plus;
- Être disponible pour assister aux rencontres qui ont lieu en général une fois par mois, le mardi ou mercredi à 17h;
- Déposer sa candidature dans les délais.

Les qualités recherchées:

- Un intérêt pour le développement de Valcourt et les questions d'urbanisme;
- Le sens de l'équité, du respect et du jugement.

Les responsabilités:

- Voir à l'intérêt public dans l'analyse des projets;
- Émettre des recommandations au Conseil Municipal dans le cadre du comité;
- Participation active aux rencontres;
- Engagement pour deux (2) ans;
- Devois de confidentialité;
- Clause de confidentialité.

Déposez votre candidature d'ici le 16 janvier 2020. Veuillez la faire parvenir soit par courriel à inspecteur@valcourt.ca, soit au bureau de l'Hôtel de Ville ou dans la chute à paiement. Pour toute question, vous pouvez joindre Joey Savaria au 450-532-1339.

Nouvelle image, nouveau site, nouveau moyen de communication.

Comme nous l'annonçons dans l'Informateur d'octobre, la Ville de Valcourt souhaite mettre au goût du jour son image, notamment en arborant fièrement un nouveau logo. Dans la même vague, nous avons décidé de refaire notre site Web, devenu désuet, pour le rendre plus efficace, plus dynamique et plus complet. C'est le lundi 9 décembre que notre nouveau site sera en ligne! Vous pourrez y retrouver toute l'information pertinente qui se trouvait sur l'ancien site, mais il y aura également de nouvelles fonctionnalités telles que:

- L'envoi de demande de permis en ligne;
- La gestion automatique des logements à louer;
- La demande de code d'accès loisirs en ligne;
- La liste des événements à venir;
- Des nouvelles de votre Ville.

Le tout sera présenté d'une façon simple à utiliser et nous offrira la possibilité d'annoncer facilement les avis urgents concernant les citoyens de Valcourt.

Pour rester à l'affût des informations importantes concernant la Ville, vous pourrez également vous inscrire rapidement à notre infolettre, directement sur le site Web. N'attendez plus et soyez informé en priorité lors d'avis d'ébullition, de fermeture de rue ou d'interventions d'urgence!

Eau potable à Valcourt

Certains citoyens ont remarqué que l'eau potable dégage actuellement une odeur et un goût de chlore. La Ville de Valcourt tient à rassurer ses résidents desservis par l'usine de production d'eau potable, que l'eau demeure bonne à la consommation.

Ce phénomène survient lors de réparation de fuite sur notre réseau de distribution puisque par prévention, l'eau nécessite un traitement différent. Pour maintenir une bonne qualité d'eau, l'usine doit augmenter temporairement le dosage du chlore dans le réseau. Bien que perceptible à l'odeur et au goût, les concentrations de chlore utilisées demeurent faibles et sont sans risque pour la santé.

Également, le chlore, un élément volatile, s'évapore assez rapidement. Ainsi, pour améliorer le goût de l'eau, il suffit de remplir un récipient et de le conserver sur un comptoir ou au réfrigérateur avant de la consommer.

Jean-Yves Bullier,

Responsable Environnement et Gestion des eaux



C'est l'hiver et c'est le temps de préparer sa trousse d'urgence pour l'auto

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- Pelle, grattoir et balai à neige
- Sable ou sel
- Bandes de traction
- Lampe de poche et piles de rechange (ou du type « à manivelle »)
- Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité
- Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement
- Bouteilles d'eau et aliments non périssables
- Câbles de survoltage
- Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique - utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer. Quelques bougies « longue durée » du type « grand lampion d'église » font bien l'affaire.
- Couvertures
- Vêtements chauds et bottes de rechange
- Cartes routières
- Cellulaire avec câble de rechange ou quelques pièces de 25 cents et d'un dollar ou une carte d'appel — si vous n'avez pas de cellulaire
- Constat amiable.

Et, avant de prendre la route

Surveillez la météo !

C'est une bonne idée que de visiter les sites Internet pour connaître les prévisions météorologiques locales avant de quitter la maison. Environnement Canada produit des avertissements lorsqu'il prévoit de grosses tempêtes, des chutes de neige abondantes, de la pluie ou de la bruine verglaçante, des vagues de froid intense ou de forts vents.

Pour vérifier les conditions routières locales, consultez le www.quebec511



UN CRÉDIT DE 75\$ + UNE LOCATION DE FILM **GRATUITE** **ÇA VOUS DIRAIT?**

Obtenez un crédit de 75\$ à l'achat d'un décodeur Cooptel! De plus, vous êtes abonné à la télé et à la facture électronique? En décembre, nous vous offrons un film VSD GRATUIT!*

*Profitez bien de ces moments en famille
et passez un bon temps des fêtes.*



Cooptel 

Sans frais : 1 888 532-2667
cooptel.ca

*Certaines restrictions s'appliquent. Si vous louez plusieurs films durant le mois de décembre, le moins cher vous sera crédité. Les films pour adultes et événements spéciaux sont exclus de l'offre. Ne s'applique pas à la télé à la carte. Non transférable sur un autre mois.

Vie communautaire

FADOQ de Valcourt

Le souper et la soirée de Noël de la FADOQ aura lieu le 13 décembre au Centre Communautaire de Valcourt.

Le souper sera servi à 18h et suivi d'une soirée dansante.

Veuillez vous procurer vos billets, au coûts de 25\$, au local de la FADOQ, ou auprès des membres du conseil d'administration.

Pour plus d'information ou pour acheter des billets, contactez Thérèse Brien, présidente au 450-532-4219.

L'agenda de Valcourt

9 décembre	Mise en ligne du nouveau site Web de la Ville
12 décembre	Spectacle de musique traditionnelle au Centre Culturel Yvonne-L.-Bombardier
13 décembre	Souper de Noël de la FADOQ
16 décembre	Adoption du budget et du programme triennal
19 décembre	Ciné-Club Centre Culturel Yvonne-L.-Bombardier
20 décembre	Fermeture de bureaux municipaux pour les Fêtes
27 décembre	Les Contes de Papi à la Bibliothèque
6 janvier	Inscriptions en ligne aux activités de la Ville
7 janvier	Ramassage des sapins de Noël
9 au 19 janvier	Tournoi provincial de hockey PBM



Vente de Gâteaux aux fruits du club Optimiste de Valcourt

Le Club Optimiste de Valcourt débutera la vente de gâteaux aux fruits à l'approche du Temps des Fêtes.
Surveillez les affiches et les points de vente.

Noter que nous aurons 2 points de vente cette année;

- Jacques Gagné et Lucie Berthelette, au 819-238-7763;
- Dépanneur Mathieu Foisy au 450-532-3476



MERCI DE NOUS ENCOURAGER!



BYE BYE SAC DE PLASTIQUE

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2020

Fini les sacs de plastique à usage unique dans tous les commerces de la région!

Pour en savoir plus
WWW.SACDEPLASTIQUE.CA



Centre culturel Yvonne L. Bombardier

Spectacle de musique traditionnelle

Par le trio Pleine Lune

Jeudi 12 décembre, 19h



Découvrez dans ce spectacle le trio Pleine lune. Ensemble, ces trois jeunes dans la vingtaine élaborent des arrangements mélodiques à partir de chansons, de pièces du répertoire traditionnel et de compositions d'inspirations diverses. En effet, le trio puise une partie de son inspiration dans d'autres courants musicaux, comme la musique irlandaise, celtique et le bluegrass.

Réservation requise

Membres 5\$ | Grand public 10\$

Dernière chance de découvrir l'exposition Apparences

À combien de contes de notre enfance l'artiste Catherine Rondeau fait référence dans ses œuvres? Venez le découvrir d'ici la fin de l'exposition Apparences le 15 décembre!

Entrée gratuite!

Activité jeunesse Conte de Papi

En compagnie du valcourtois Pierre Tétrault, écoutez un conte de Papi mettant en vedette Mélodie, Théo et leurs amis le **vendredi 27 décembre** pour les 3 à 5 ans et le samedi 28 décembre pour les jeunes de 5 à 7 ans!

Réservation requise

Activités gratuites



**CENTRE CULTUREL
ET BIBLIOTHÈQUE
YVONNE L.
BOMBARDIER**

 *Studio Vicky*

www.studiovicky.qc.ca

Vicky Bombardier
PHOTOGRAPHE



cell:819-574-1727
Sur rendez-vous
973 St-Joseph, Valcourt

Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier



Fabriquez vos cadeaux de Noël au Fab Lab

Le temps des fêtes approche et vous aimeriez offrir des cadeaux personnalisés à vos proches cette année? Tous les mercredis soirs et les samedis jusqu'au 21 décembre, venez au Fab Lab du Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier afin de fabriquer vous-même vos cadeaux de Noël! Vous êtes en panne d'inspiration? Pas de problème! Des idées vous seront proposées telles que ceinture, sous-verre ou encore étuis à portable ou tablette. Les créations proposées sont réalisables sur une période de 2 à 4 h et coûtent de 10 \$ à 25 \$ selon le projet. Vous aurez accès à l'encadrement, l'espace, les outils et les ressources pour réaliser vos cadeaux les plus fous!

Atelier des bidouilleurs durant les Fêtes

Du 21 décembre au 5 janvier, apportez un vieux jouet au Musée et transformez-le pendant notre activité spéciale du temps des Fêtes!

Saviez-vous que Joseph-Armand Bombardier avait construit un modèle réduit de locomotive mû par un mécanisme d'horlogerie alors qu'il était âgé de à peine 13 ans?

Venez faire comme lui et construisez votre propre jouet à partir de ce que vous avez apporté et de vos trouvailles faites dans notre coffre! Le concept est simple : démantibulez, imaginez et créez!



Exposition temporaire Communauté Fab Lab

Vous cherchez des idées d'activités durant le temps des Fêtes? Inutile d'aller bien loin! Profitez-en pour explorer l'exposition Communauté Fab Lab et apprenez-en plus sur ce mouvement mondial. Voyagez en découvrant des projets imaginés par des usagers distribués un peu partout sur la planète. Voyez comment en France on a développé un vélo en bois facile à assembler et conçu à faible coût avec des matériaux simples et recyclés. Admirez un théâtre de marionnettes taiwanais inspiré par un maître de cet art et réalisé minutieusement à l'aide d'outils numériques dans un souci de perpétuer cette tradition. Examinez une prothèse pour le pied en PVC facile à reproduire et abordable issue d'une collaboration entre un Fab Lab des Pays-Bas et un d'Indonésie. Découvrez aussi une imprimante 3D artisanale fabriquée à partir de déchets informatiques recyclés conçue par un Fab Lab togolais.

CINÉ-CLUB VALCOURT

Le mystère Henri Pick

19 décembre 19h

Dans une bibliothèque bretonne, une éditrice découvre un manuscrit extraordinaire qu'elle décide de publier et qui devient best-seller. Mais son auteur, un pizaiolo décédé deux ans plus tôt, n'aurait, selon sa veuve, jamais écrit autre chose que ses listes de courses. Persuadé qu'il s'agit d'une imposture, un célèbre critique littéraire mène l'enquête, avec l'aide de la fille de l'énigmatique Henri Pick.

Un film de Rémi Bezançon avec Fabrice Luchini, Camille Cottin, Alice Isaaz.

Comédie, 100 min. (G)





Le sport interscolaire de l'Odyssee en bref !

Les diverses compétitions interscolaire ont débuté en octobre. Après deux mois d'activités, nos équipes sportives réussissent à tirer leur épingle du jeu.

En volley ball féminin, nos benjamines, dirigées par Rosalie Steingue, Leila Santerre et Kyarah Rousseau, ont participé au Festi-volley de Magog, qui est un tournoi préparatoire. Elles ont bien figuré en remportant la plupart de leurs parties. Lors de leur premier tournoi officiel tenu le 16 novembre au séminaire de Sherbrooke, elles ont remporté 3 sets sur 10.

Nos cadettes pour leur part, sous la direction de Karyne Gasse, démontrent une fiche de 500 avec 8 sets gagnés sur une possibilité de 16 après deux compétitions.

Enfin, nos juvéniles, sous la férule de Nicolas Busque, montrent une fiche respectable de 13 victoires en 18 parties après deux tournois.

En basket, notre équipe benjamin masculin (qui compte 3 filles dans l'équipe), a remporté la victoire à chacun de ses 4 premiers duels. Un très bon début de saison pour les protégés de Maxim Lavoie et Kevin Vallée.

En badminton, nos équipes dirigées par Louis Richard-Rhéault, ont deux tournois de disputés. Nos équipes benjamin féminin et juvénile masculin trônent au sommet du classement.

Côté individuel, Mia Guillemette (benjamin féminin) et Thomas Madgin (cadet masculin) sont premiers au classement et Félip Bélanger (juvénile masculin) est deuxième.

Notre équipe de **cheerleading**, dirigée par Florence Dumas, s'entraîne depuis le mois de septembre en vue de sa première compétition qui se tiendra en janvier.

Une quarantaine de coureurs et coureuses de premier à cinquième secondaire ont débuté le processus de sélection pour faire partie de la délégation de l'Odyssee qui franchira la distance entre Québec et Montréal, à relais, les 9 et 10 mai prochain.

Les entraînements sont sous la supervision des leurs enseignants Stéphane Bernier, Dany Boyer, Marilyn Dugas et Simon Bergeron.

La saison est très bien amorcée pour nos athlètes de l'Odyssee. Le taux de participation aux activités sportives est encore un fois très élevé.

Comme le dit le vieil adage, « un esprit sain dans un corps sain ».

Ô BISTRO du golf

Ouvert à l'année

- Resto • Bistro • Bar •
- Menu à la carte / Table d'hôte •
- Location de salle •
Capacité jusqu'à 160 pers.
- Relais de motoneige •

Sonia Chénard, prop.
Cell. 450 532.0880

soniachenard@hotmail.com
1000, rue Champêtre, Valcourt QC J0E 2L0

Stéphane Bernier,

Éducateur physique et responsable des sports

École secondaire l'Odyssee.

TRÉSORIER - TRÉSORIÈRE

POSTE PERMANENT | CADRE
ENTRÉE EN POSTE : JANVIER 2020

VILLE DE VALCOURT

Choisir Valcourt c'est choisir une qualité de vie exceptionnelle, un milieu de vie intergénérationnel, accessible et dynamique.

Géographiquement, les autoroutes 55, 10 et 20 forment en quelque sorte les côtés d'un triangle réunissant les villes de Sherbrooke, Granby et Drummondville.

Valcourt s'y trouve au centre, dans un rayon d'environ trente à quarante minutes.

RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES

- Salaire annuel concurrentiel ;
- Semaine de 35h en 4 jours et demi ;
- REER collectif ;
- Assurances ;
- Congés personnels ;
- Trois semaines de vacances consécutives l'été ;
- Remboursement pour les activités physiques
- Et plus encore !

Probation de 6 mois.

Jumelage prévue.

POSTE

À ce titre, vous aurez l'entière responsabilité de toutes les activités reliées au secteur trésorerie, notamment, mais non limitativement : Confection du budget et du programme triennal en immobilisation, demandes de subventions, financement, reddition de comptes, vérification comptable, conciliation bancaire, assurances, supervision et gestion de personnel.

PROFIL RECHERCHÉ

Pour se joindre à notre équipe dynamique, nous recherchons une personne polyvalente avec une grande capacité d'organisation, d'analyse et de synthèse. Le candidat doit également aimer le travail d'équipe et la collaboration, avoir la capacité de gérer plusieurs priorités simultanément et dans de courts délais. Il doit avoir de la rigueur et le souci du détail dans la production et la correction de documents. Finalement, il doit avoir envie de relever les multiples défis que lui amènera le monde municipal !

QUALIFICATIONS REQUISES

Au minimum, le candidat sera diplômé au niveau collégial en administration, finances ou comptabilité. Il aura au moins 5 ans d'expérience dans un poste similaire. L'expérience dans le monde municipal sera un atout majeur. Le candidat devra maîtriser parfaitement la suite Office et être à l'aise dans l'univers de Windows 10. La connaissance des logiciels d'Infotech et des systèmes de gestion de la paie serait un avantage important pour un candidat.

Vous avez jusqu'au 10 décembre, 16h pour nous faire parvenir votre candidature, par courriel au ville.valcourt@valcourt.ca, à l'attention de Karine Boucher.

La Ville de Valcourt remercie tous les candidats qui feront parvenir leur candidature, cependant, seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Merci de ne pas téléphoner.

Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Récupération des sapins de Noël le 7 janvier 2019

La Ville de Valcourt est fière de vous offrir le service de récupération des sapins de Noël.

Ceux-ci doivent être déposés en bordure de la rue **AU PLUS TARD LE MARDI 7 JANVIER À 8H00**. L'équipe des travaux publics procédera alors à la récupération des arbres de Noël. Il est à noter que nous ne procéderons qu'à une seule collecte. Après quoi, il sera de votre responsabilité d'aller déposer votre sapin au site de dépôt situé au 300 rue Bellerive et ce, **avant le 14 janvier**. Advenant une tempête de neige, nous procéderons au ramassage des sapins le lendemain, soit le 8 janvier. Si tel est le cas, assurez-vous que votre sapin ne gênera pas le déneigement!

Il est très important de dégarnir complètement votre sapin (glaçons, boules, guirlandes, etc.).

La collecte des sapins de Noël est une initiative qui réduit les frais reliés à l'enfouissement et qui contribue à la protection de notre environnement.

Merci de votre collaboration !



Esthétique Guylaine

- * Épilation à la cire
- * Facial

707 Avenue du parc
Valcourt, Québec
J0E-2L0
(450) 532-4973

Location de glace

Le Service des Loisirs met à votre disposition la patinoire pour pratiquer votre sport préféré.

Coût : 163 \$ / h + taxes



Location de salle

Vous cherchez un endroit pour vos partys de Noël, rencontres sociales ou pour toutes autres occasions de rassemblement? Nous vous suggérons :

Le Ciboulot – La Libellule – Le Centre Communautaire

Visitez notre site Web pour connaître les capacités ainsi que les coûts des salles : www.valcourt.ca

Location de gymnase

Le Service des loisirs gère pour vous l'équipement scolaire en dehors des heures de classe. Vous pouvez pratiquer librement le volley-ball, le badminton, le pickleball, le hockey cosom, etc. Le port d'espadrilles à semelles blanches (non-marquantes) est obligatoire.

Coût : 35\$ / h + taxes

Pour informations ou réservation, contactez Johanne au 450-532-3743.

Tournoi Provincial PBM de Valcourt 51^e Édition du 9 au 19 janvier 2020

Cette année, le tournoi provincial PBM de Valcourt fête sa 51^e édition. Nous accueillerons 48 équipes venant de partout au Québec et 66 parties seront disputées pendant les 8 jours de compétition.

Nous espérons que vous serez des nôtres lors de cette 51^e édition.

Pour la programmation complète et les résultats, consulter le site Web : www.tournoihockeyvalcourt.com

Venez encourager nos jeunes, l'entrée est gratuite pour tous ! On vous attend en grand nombre !

Activités socioculturelles

Dès le début janvier, la programmation des activités socioculturelles et sportives sera publiée dans un cahier spécial et sera distribuée par la poste à tous les résidents.



Les activités organisées par les différents organismes et partenaires se dérouleront de la mi-janvier à la mi-février 2020. Encore une fois, nous invitons citoyens et commerçants à participer avec nous à cette fête, en décorant leurs maisons et commerces avec des lumières ou des sculptures de neige.

Plusieurs visiteurs passeront dans notre région alors, soyons fiers, soyons en fête!

Préposé à la cantine (aréna)

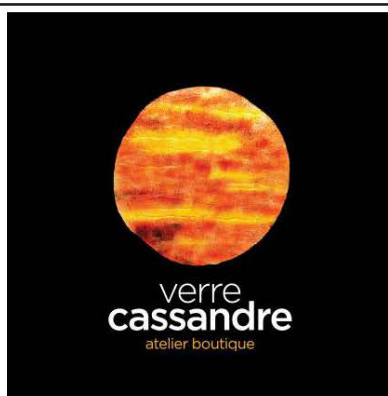
La Ville de Valcourt est à la recherche de candidats de 16 ans et plus pour combler un poste de préposé à la cantine de l'Aréna. L'horaire de travail est de quelques heures la fin de semaine. Si le poste vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae aux Services des Loisirs par courriel au johanne.tetreault@valcourt.ca.



38e ÉDITION LES 7-8 & 9 FÉVRIER 2020

Du Fun, t'en veux alors en v'là !

Avoue que la première neige des derniers jours t'a donné des fourmis dans les jambes. Tu ne rêves que d'enfourcher ta motoneige et d'aller sillonner les pistes dans la poudreuse! Ici, l'organisation du Grand Prix Ski-Doo de Valcourt présenté par Intact Assurance est déjà au travail depuis l'automne, afin de préparer une programmation toujours plus WOW pour te faire vivre une expérience unique. Des courses de motoneiges, des shows, de la pyrotechnie, DJ et animation, quoi demander de mieux. On commence le week-end sur la scène Budweiser dès 19h30 avec un hommage survoltant à AC/DC. Samedi pour les vrais crinqués, on présente un hommage à Bob Bissonnette dès 18h. Pour faire suite au méchant party de l'an dernier, Sara Dufour sera de retour pour faire lever la foule sur la scène Budweiser avec un rock-folk festif et son hit «Chez nous, c'est Ski-Doo»! Deux résidents du Beachclub, DJ Kleancut et DJ TIZI seront au Grand Prix pour livrer une prestation intense et hors du commun à coup sûr. On t'attend ! Vendredi - Kleancut dès 21h30 et Samedi, Tizi dès 22h.



Tél: 819-574-9888

L'atelier Boutique Verre Cassandre
Ouvrira ses portes les fins de semaine de décembre.

**Venez voir, vous trouverez peut-être
le cadeau idéal!**

Ouvert de 11h à 16h

7 - 8 déc, 14 - 15 déc, et le 21 - 22 décembre.

**326 Principale, Racine,
www.cassandreghassstudio.com**

En ce temps de réjouissances, vos élus se joignent à tous les employés municipaux pour vous souhaiter de très Joyeuses Fêtes. Que cette période de l'année puisse vous permettre de vous entourer des personnes qui vous sont chères et que l'année 2020 vous apporte bonheur, santé et prospérité.



HORAIRE PATINAGE DES FÊTES

SAMEDI 21 DÉCEMBRE

Hockey libre 15 h à 17 h
Patinage libre 17 h à 19 h

LUNDI 23 DÉCEMBRE

Patinage libre 9 h 30 à 11 h 30
Hockey libre 13 h 30 à 15 h 30

VENDREDI 27 DÉCEMBRE

Patinage libre 9 h 30 à 11 h 30
Hockey libre 13 h 30 à 15 h 30

SAMEDI 28 DÉCEMBRE

Hockey libre 15 h à 17 h
Patinage libre 17 h à 19 h

LUNDI 30 DÉCEMBRE

Patinage libre 9 h 30 à 11 h 30
Hockey libre 13 h 30 à 15 h 30

VENDREDI 3 JANVIER

Patinage libre 9 h 30 à 11 h 30
Hockey libre 13 h 30 à 15 h 30

SAMEDI 4 JANVIER

Hockey libre 15 h à 17 h
Patinage libre 17 h à 19 h

LUNDI 6 JANVIER

Patinage libre 9 h 30 à 11 h 30
Hockey libre 13 h 30 à 15 h 30

Prenez note que l'aréna sera fermé les 24-25-26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.

**Le Conseil
municipal offre
les activités
patinage libre et
hockey libre
gratuitement!**



VIVRE D'INGÉNIOSITÉ

Pour les séances de hockey libre, les équipements suivants sont obligatoires: casque, protecteur, visière et cache-cou.